

---

**GUIDE  
NATIONAL SUISSE  
POUR LE TOURNAGE  
DES SCÈNES INTIMES**

# TABLE DES MATIÈRES

## Introduction

### Objectifs

#### Cadre général et processus

1. Concepts clés
  - 1.1 Les scènes intimes
  - 1.2 Le consentement
  - 1.3 La coordination d'intimité
    - 1.3.1 Qualifications requises pour la coordination d'intimité
    - 1.3.2 Engagement d'un.e coordinateur.rice d'intimite
2. Préproduction
  - 2.1 Castings
  - 2.2 Engagement des interprètes
  - 2.3 Une fois les interprètes recrutés
  - 2.4 Répétitions
3. Tournage
4. Postproduction
5. Commercialisation et marketing

### Crédits

# INTRODUCTION

Ce guide présente les standards fondamentaux de l'industrie cinématographique suisse pour le tournage de scènes intimes. Il est destiné à informer et à orienter les sociétés de production ainsi que les départements techniques et artistiques d'une équipe de tournage.

Il décrit également le rôle, les compétences ainsi que les outils pour travailler avec les coordinateur-rices d'intimité. Il ne se substitue pas à la présence d'un.e coordinateur-riche d'intimité sur un plateau de tournage.

Il est le fruit d'un travail collectif, initié et réalisé par des personnes issues d'horizons divers et représentatives des métiers de l'industrie du cinéma et des régions de Suisse. Il a été rédigé par des coordinatrices d'intimité suisses.

Ce guide propose un cadre de travail général pour les scènes intimes lors de la préproduction, du tournage et de la postproduction. Il explicite également des concepts importants dans ce contexte tels que « le consentement » ou « une scène intime ».

# OBJECTIFS

- Offrir à l'industrie du cinéma suisse un cadre de travail propice aux contenus intimes et équivalent aux standards internationaux
- Traiter les scènes intimes avec la même rigueur que les scènes à risque nécessitant l'intervention d'un expert (par exemple les scènes de cascade)
- Proposer un cadre de travail spécifique au contexte de l'industrie du cinéma suisse afin de sécuriser les interprètes et les équipes techniques qui travaillent sur les scènes intimes en plaçant le consentement au cœur du travail
- Encourager l'industrie de cinéma suisse à envisager le travail avec des coordinateur·rices d'intimité comme un processus créatif et dynamique qui rend possible une réflexion autour des représentations de la sexualité et d'ouvrir le champ des possibles.

# CADRE GENERAL ET PROCESSUS

## 1. Concepts clés

Les concepts clés du travail sur les scènes intimes sont expliqués dans la section suivante.

---

### 1.1 LES SCENES INTIMES

La notion d'intimité englobe de nombreux domaines. Les scènes suivantes sont considérées comme intimes selon les normes internationales. Cette sélection n'est pas exhaustive :

- La nudité ou semi-nudité (sous-vêtements visibles, un seul côté couvert)
- Scène incluant des baisers (simulés ou réels), des contacts simulant la tendresse physique (caresses), des contacts avec les parties intimes, le retrait des vêtements
- Actes sexuels simulés qu'ils soient pratiqués seul.e ou en interaction avec d'autres personnes
- Violence simulée à caractère sexuelle (physiques ou verbales)
- Scènes liées à la gynécologie (ex : examens médicaux, interruptions de grossesse, accouchements, allaitement)
- Scènes avec de nombreux figurants, appelés à réaliser des actions érotisées ou à connotation explicite
- Scènes où le personnage se trouve dans une situation vulnérable, ou est exposé – physiquement, mentalement ou socialement – à des pression, contraintes ou humiliations.

---

## 1.2 LE CONSENTEMENT

Le travail de coordination de l'intimité repose sur des processus fondés sur les principes du consentement. A cette fin, l'objectif est de recueillir de manière appropriée le consentement des interprètes concernant ces scènes tout au long du processus de production.

Le consentement est défini comme la volonté d'accepter, en toute connaissance de cause, une action précise, limitée dans le temps et dans l'espace. Pour que le travail sur une scène intime soit véritablement consensuel, il est indispensable que ce consentement puisse être retiré à tout moment.

Pour donner son accord à une scène, l'interprète doit être pleinement informé.e de l'action exacte qui sera représentée et du contexte précis – tant dans le scénario (histoire, émotions, relations) qu'en dehors (impact émotionnel, enjeux personnels ou professionnels). Cela inclut les limites temporelles et spatiales de la scène ainsi que son cadre narratif et humain à l'intérieur comme à l'extérieur du script.

Il est également important que l'interprète dispose d'un temps suffisant pour réfléchir à sa décision, car la pression temporelle ou le stress peuvent altérer sa capacité à donner un consentement libre et éclairé. Un travail basé sur le consentement favorise en outre le dialogue, la participation active et l'autonomie des interprètes tout au long du processus de création.

Il est important de garder à l'esprit que certains rapports de pouvoir sur un plateau de tournage peuvent rendre plus difficile l'obtention d'un consentement véritablement libre et éclairé.

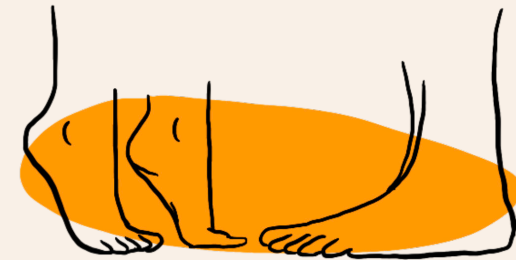
De plus, le concept de consentement évolue dans le temps, varie selon les cultures, et peut être influencé par des sensibilités spirituelles ou religieuses. Il peut donc être utile de faire appel à des expert-es, comme les coordinateur-rices d'intimité, afin de gérer les subtilités propres à chaque situation en tenant compte des structures de pouvoir présentes sur le lieu de travail.

### 1.3 LA COORDINATION D'INTIMITÉ

Les coordinateur.rices d'intimité sont des professionnel.les spécialisé.es dans les représentations de l'intimité et des actes sexuels simulés. Ils et elles sont experts en évaluations des risques, en consentement, en mouvement et en chorégraphie et leur approche est résolument créative. La coordination d'intimité contribue à déconstruire les dynamiques de pouvoir sur les plateaux de tournage et agit comme un appui expert pour les scènes intimes. Elle accompagne ces scènes tout au long du processus de production d'un projet audiovisuel de la préproduction à la post-production. Ce travail nécessite une préparation minutieuse<sup>1</sup>.

- A l'instar de la coordination des cascades, les personnes responsables de la coordination d'intimité ont suivi une formation complète et certifiée auprès d'organisations reconnues. Les coordinateur.rices d'intimité assument deux missions fondamentales : d'une part, ils et elles soutiennent la vision créative de la réalisation ; d'autre part, ils et elles conseillent la production en matière de sécurité physique et émotionnelle des interprètes, tout en assurant la communication avec l'ensemble de l'équipe technique et artistique.

- Les coordinateur.rices d'intimité peuvent également être une ressource créative pour une représentation plus authentique et inclusive de la sexualité et peuvent être sollicitées à cette fin par la réalisation.
- Les coordinateur.rices d'intimité sont chef.fes de leur département et engagé.es par les productions pour s'occuper du bon déroulement des scènes intimes. Ils/elles travaillent en étroite collaboration avec les différents départements et facilitent les échanges entre les interprètes, les réalisateur.rices, la production, le département costume, maquillage, coiffure et tout autre département nécessaire au bon déroulement de la scène



<sup>1</sup>Les coordinateur.rices d'intimité ne sont pas des coachs en intimité, un terme désignant les professionnels spécialisés dans les relations intimes réelles entre des personnes dans un contexte privé.

---

### 1.3.1 QUALIFICATIONS REQUISES POUR LA COORDINATION D'INTIMITE

La coordination d'intimité est un travail sensible et délicat qui nécessite des savoir-faire et des savoir-être pointus. Les coordinateur·rices d'intimité doivent avoir terminé une formation complète.

Une formation complète doit être composée de :

- Au moins 80 heures de théorie et 24 heures de cours en présentiel dispensé par un institut de formation accrédité par la SAG-AFTRA<sup>2</sup>, ou dirigé par des coordinateur·rices d'intimité expérimentés. La formation peut aussi être proposée par d'autres établissements mais doit obligatoirement couvrir, de manière vérifiable, l'ensemble des domaines suivants :
  - o Consentement
  - o Chorégraphie et mouvement
  - o Diversité de genre et d'identités sexuelles
  - o Résolution de conflit
  - o Travail avec les mineurs
  - o Biais et anti-discrimination
  - o Traumatismes et pratiques professionnelles sensibles aux traumatismes
  - o Santé sexuelle dans le cadre professionnel des scènes d'intimité simulée

- o Compétence interculturelle
- o Identification des dynamiques de pouvoir
- o Témoins et capacité d'intervention<sup>3</sup>
- o Connaissance des sous-vêtements techniques d'intimité
- o Techniques de simulation pour les scènes intimes y compris les techniques de respiration et de voix
- o Prévention du harcèlement
- o Travail avec les personnes en situation handicap
- o Documentation et protocoles relatifs à la pratique de la coordination d'intimité qui inclut toutes les tâches d'un chef de poste.

- Avoir de l'expérience sur un plateau de tournage
- Connaître le jeu d'acteur·rice, la mise en scène et le travail corporel
- Être titulaire d'un diplôme de premiers secours en santé mentale
- Avoir le sens des responsabilités et de la rigueur, et être en mesure de fournir les documents, protocoles, rapports et informations requises
- Être en mesure de présenter un casier judiciaire vierge et/ou certificat de bonne vie et mœurs.

Actuellement, seule la SAG-AFTRA pratique un contrôle de qualité sur les formations destinées aux coordinateur·rices d'intimité.

<sup>2</sup>Screen Actors Guild—American Federation of Television and Radio Artists, Stand 2025. <https://www.sagaftra.org/contracts-industry-resources/report-discrimination/intimacy-coordinator-resources/training-program>.

<sup>3</sup>Équivalent anglais de « Bystander Intervention » ; il s'agit des compétences permettant d'utiliser des méthodes éprouvées pour intervenir, en tant que témoin, dans des situations abusives ou discriminatoires, sans se mettre soi-même en danger.

---

### 1.3.2 ENGAGEMENT D'UN.E COORDINATEUR.ICE D'INTIMITE

Si un scénario contient des scènes intimes, il est recommandé de faire appel à un.e coordinateur.rice d'intimité dès la préproduction, afin qu'il/elle dispose de toutes les informations nécessaires pour réaliser le mandat qui lui a été confié.

La production doit vérifier si le ou la coordinateur.rice d'intimité couvre toutes les qualifications mentionnées ci-dessus et peut en exiger la preuve.

---

## 2. Préproduction

**A**fin de garantir à un environnement de travail respectueux et aussi sûr que possible, la production doit identifier les scènes intimes présentes dans le scénario ou confier cette tâche à un.e coordinateur.rice d'intimité. Le/la coordinateur.rice d'intimité est chargé.e d'établir une évaluation des risques fondée sur le scénario, la vision créative de la mise en scène et de la direction de la photographie, ainsi que sur l'ensemble des informations fournies par la production, et par les départements techniques et artistiques.

La production a la responsabilité de communiquer les protocoles de plateau fermé<sup>4</sup> sur les feuilles de service. Ces protocoles peuvent être créés par le/la coordinateur.rice d'intimité ou la production en collaboration avec le/la coordinateur.rice d'intimité. Il est de la responsabilité de la production de prévoir un protocole anti-harcèlement. Le/la coordinatrice d'intimité peut également contribuer à le créer.

<sup>4</sup>Voire section « 3. Tournage »

---

## 2.1 CASTINGS

Recommandations pour les castings :

- Les scènes intimes ne doivent pas faire partie du matériel proposé au casting. Si le rôle fait l'objet de scènes de nudité ou de sexe simulé, les candidat.es doivent être informé.es par écrit, dès l'invitation au casting et au moment de la candidature, du contenu spécifique et de son contexte
- Les castings ont lieu dans des espaces professionnels, jamais privés (ni chambres d'hôtel, ni logements personnels, etc.)
- Il n'est jamais demandé aux candidat.es de se dénuder, de simuler un acte sexuel ou d'échanger un baiser. Si une scène requiert ce type d'action, des alternatives doivent être envisagées afin de respecter les limites personnelles de chacun.e et de garantir un cadre de travail professionnel.



---

## 2.2 ENGAGEMENT DES INTERPRÈTES

- Au moment de l'engagement, l'interprète doit être en possession du scénario et connaître toutes les informations utiles concernant les scènes intimes qu'il/elle devra jouer. Si le scénario n'est pas disponible dans sa totalité, la production doit fournir toute l'information utile sur les scènes intimes et leur contexte
- Une fois que l'interprète est informé.e et pleinement conscient.e des exigences du rôle, il ou elle peut prendre une décision éclairée quant à sa participation à la production
- La nature des scènes intimes ainsi que le degré de nudité prévus sont soumis au consentement de l'interprète. Ce consentement, qui est spécifique, doit être donné séparément pour chaque scène. Si nécessaire, le ou la coordinateur-riche d'intimité peut proposer à la production et aux interprètes concerné-es de formuler une annexe au contrat avec un langage approprié
- En cas de recours à une doublure, l'interprète doit être consulté.e et donner son accord sur les actes intimes qu'elle réalise et son niveau de nudité. La doublure doit elle-même donner son consentement
- Les figurant.es, les doublures et les doublures lumière sont soumis.es aux mêmes directives concernant les scènes intimes. Ils et elles ont droit au même accompagnement que les interprètes.
- Toute modification ou réécriture des scènes intimes doit être approuvée d'un commun accord par toutes les parties.

---

## 2.3 UNE FOIS LES INTERPRETES RECRUTES

- Il est essentiel que les interprètes puissent discuter avec le ou la metteur.ice en scène en amont du tournage concernant la nudité et l'intimité contenues dans les scènes. Selon un standard international, il est préconisé un minimum de 48 heures avant le tournage
- La production mettra en relation les interprètes et/ou leurs agent.es avec le ou la coordinateur.rice d'intimité, afin qu'il ou elle puisse mener des entretiens individuels. Ces échanges auront pour but de clarifier les scènes et de proposer un espace confidentiel permettant aux interprètes d'exprimer leurs préoccupations et leurs limites
- Les limites exprimées par des interprètes sont ainsi clairement définies avant le tournage des scènes intimes et peuvent donc être prises en compte.

---

## 2.4 RÉPÉTITIONS

- La plupart des scènes intimes requièrent des éléments chorégraphiques ou une chorégraphie complète. Les répétitions se déroulent dans un cadre professionnel, avec les interprètes habillés.es et, selon les besoins, équipés.es de sous-vêtements techniques d'intimité, en présence d'un.e coordinateur.rice d'intimité
- Si la scène comporte des simulations de violences sexuelles, un.e régleur.euse de cascades doit également participer à la chorégraphie et aux répétitions.

---

## 3. Tournage

- Lors du tournage d'une scène intime, il est nécessaire d'appliquer un protocole de « plateau fermé ». Ce terme signifie que seules les personnes nécessaires au tournage de cette scène intime sont présentes. Les moniteurs ainsi que les dispositifs audios de retour sont éteints, à l'exception de ceux utilisés par les personnes présentes sur le plateau. Il est de la responsabilité de la production de mentionner le "plateau fermé" sur la feuille de service et de veiller à son application. La création de ce protocole peut se faire par le/la coordinateur.ice d'intimité ou par la production en collaboration avec lui/elle
- La responsabilité de la mise en œuvre des protocoles incombe à la production
- La prise d'images avec des appareils personnels est interdite pendant les scènes intimes. Les photos de continuité doivent être prises avant et après la scène, jamais pendant

- Toute modification substantielle d'une scène intime doit être annoncée au minimum 48 heures à l'avance (standard international). Si besoin, une annexe au contrat des interprètes peut être créée par le/la coordinateur·rice d'intimité en collaboration avec la production, les interprètes ou leurs agents.es
- Lorsque la scène intime implique de la nudité, les interprètes doivent être couverts (peignoirs) avant, après et entre les prises afin de respecter l'ensemble de l'équipe présente
- Il est recommandé d'utiliser des sous-vêtements techniques d'intimité lors de scènes de nudité ou de nudité partielle. Le/la coordinateur·rice d'intimité collabore et communique avec le département costumes et est une ressource précieuse à ce sujet
- Afin d'éviter le contact direct entre les parties génitales des interprètes, des accessoires appelés « barrières » doivent être utilisés. Le/la coordinateur·rice d'intimité collabore si besoin avec le département costumes
- Si un changement a lieu dans la chorégraphie d'une scène intime, celui-ci doit être discuté et approuvé par les interprètes, le/la metteur·rice en scène et le/la coordinateur·rice d'intimité. Ces changements doivent

- toujours respecter les limites respectives des interprètes
- Par principe, les baisers se font sans langue. Si la réalisation juge toutefois que l'usage de la langue est approprié pour la scène, le consentement des interprètes doit être obtenu, compte tenu du risque accru de transmission de maladies entre les interprètes (un préavis de 48 heures s'applique dans ce cas aussi)
  - Si la scène intime implique des violences physiques, le/la coordinateur·rice d'intimité collabore avec un·e régisseur·euse de cascades, également présent·e sur le plateau
  - Les mêmes recommandations s'appliquent aux figurant·e-s, doublures et doublures lumière en ce qui concerne les scènes intimes. Ils ou elles ont droit au même accompagnement que les autres membres du casting
  - En cas d'utilisation de prothèses pour les parties génitales, les mêmes recommandations et protocoles s'appliquent comme pour les scènes de nudité
  - Après le tournage, le/la coordinateur·rice d'intimité offre un échange avec les interprètes et si besoin met à leur disposition des ressources et des outils nécessaires pour un soutien continu.

## 4. Postproduction

---

- L'accès aux rushes quotidiens (dailies) des scènes intimes doit être strictement limité et contrôlé par la production. La diffusion de ce matériel ne peut se faire que par le biais d'outils, de canaux et de serveurs sécurisés. Le contenu doit être clairement identifié comme à accès restreint
- Le/la coordinateur·rice d'intimité peut transmettre à la production l'ensemble de la documentation, si souhaité
- Si le matériel audiovisuel comporte des éléments qui dépassent le cadre convenu avec les interprètes, ceux-ci doivent être identifiés comme tels par la production (par exemple par le/la script supervisor et/ou le/la coordinateur·rice d'intimité) et immédiatement supprimés. Ces incidents doivent également être documentés par le ou la coordinateur·rice d'intimité

- Le produit final ne devrait comporter aucun élément outrepassant le consentement et les limites donnés par les interprètes
- En cas d'utilisation d'effets spéciaux numériques afin de modifier l'aspect physique des interprètes, il faudrait que cela fasse l'objet d'un accord par écrit, entre la production et les interprètes et/ou leurs agents.es.



## 5. Commercialisation et marketing

---

L'utilisation d'images fixes ou d'extraits de film à des fins promotionnelles pour le projet, lorsque ceux-ci comportent des éléments d'intimité, cette utilisation doit faire l'objet d'un accord écrit entre la production et les interprètes. Cet accord, qui peut être intégré au contrat sous forme de clause additionnelle, doit être discuté avec les interprètes et/ou leurs agents.es et la sélection du matériel doit être approuvée par ceux ou celles-ci.

Ce document est destiné à être réévalué et mis à jour tous les deux ans afin d'intégrer les changements liés à l'évolution des concepts et des pratiques. Nous souhaitons ainsi que ce guide continue à répondre aux exigences internationales et nationales les plus élevées. Nous souhaitons qu'il reflète et accompagne l'évolution de l'industrie cinématographique et de la coordination d'intimité.

# CRÉDITS

## **Nathalie Egea : Création, écriture et traduction du guide.**

Coordinatrice d'intimité suisse et internationale (CINTIMA, Los Angeles, formation reconnue SAG-AFTRA), créatrice costume pour le théâtre et le cinéma et co-présidente de Costumières & Cie

## **Katalin Gödrös : Création, relecture et édition du guide.**

Katalin Gödrös est réalisatrice et professeure de réalisation (à l'ifs Cologne). Après des études à l'Académie du cinéma de Budapest, elle fait ses débuts avec « Mutants » à la Berlinale 2002. « Songs of Love and Hate » est présenté en compétition internationale à Locarno. Depuis, elle a réalisé plusieurs téléfilms et séries. « Jakobs Ross » est son dernier long métrage suisse.

## **Jasmin Gordon : Création, relecture et édition du guide**

Réalisatrice d'origine suisse et américaine. Avant d'intégrer le Master de film documentaire de l'Université de Stanford, elle a étudié la littérature et la photographie aux États-Unis et en France. Les Courageux, son premier long métrage de fiction, a célébré sa première mondiale au Toronto International Film Festival (TIFF) en 2024. membre du comité de ARF/FDS, membre du comité de Bern für den Film et membre du comité de l'antenne romande de l'ARF/FDS

## **Déborah Helle : Ecriture et traduction du guide**

Première coordinatrice d'intimité en Suisse (2018), certifiée par IDC à New York (formation reconnue SAG-AFTRA) et coach de jeu. Elle intervient sur des plateaux en France, en Suisse et à l'international, et est spécialisée dans la prévention et la prise en charge des violences traumatiques et interculturelles. Elle est diplômée d'un bachelor en réalisation cinéma (HEAD, Genève) et d'un master en direction d'acteur-ices (Royal Central School of Speech and Drama, Londres).

## **Désirée Wenger : Ecriture et traduction du guide**

Coordinatrice d'intimité suisse-luxembourgeoise, certifiée par KIS (formation reconnue SAG-AFTRA) et metteuse en scène de théâtre. Avec Ximena Sánchez, elle a fondé en 2023 le collectif Intimacy Coordinators and Directors Switzerland (ICDS) et collabore avec des théâtres suisses, des universités, des musées ainsi que sur des tournages en Suisse et à l'étranger. Elle est diplômée d'un master en langues et littératures françaises et anglaises (Université de Lausanne) et d'un master en mise en scène théâtrale (Mountview Academy of Dramatic Arts, Londres)

## Consultantes internationales

### **Michela Carattini :**

Dip(Drama), BA(Psych), Mcrim. Australie & Suisse : formatrice accréditée SAG-AFTRA pour la coordination d'intimité, réalisatrice Key Intimate Scenes (spécialisée en compétences culturelles et traumatismes secondaires), professionnelle en santé mentale, comédienne, scénariste, réalisatrice, productrice et coordinatrice d'intimité.

### **Kasia Szustow :**

Coordinatrice d'intimité certifiée internationale (affiliation : Netflix, Sefe Sets, 2022), membre de European Intimacy Practitioners' Guild, facilitatrice pour des processus créatifs surs. Initiatrice et co-auteur du « Guide polonais des scènes intimes ». Elle a vécu à Zurich pendant sept ans (2016-2023) avant de s'installer à Cologne (Allemagne).

### **Nous remercions toutes les personnes ayant contribué au projet**

Julien Bouissoux, Rachel Braunschweig, Arnaud Buchs, Ayelen Gabin, Mariangela Galvao Tresch, Michael Graf, Martin Joss, Sonia Rossier, Valentina Shasivari, Patrick Tresch, Timo Von Gunten, Flavia Zanon

### **Et aussi :**

Aropa, Asociacion Espanola de Profesionales de la Coordinacion de Intimididad, Cineforum, Costumières & Cie, Solothurn FilmTage

### **Mise en page, design et illustrations:**

Emma Thöni

### **Ce projet a bénéficié du soutien de:**



Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz  
Associazione svizzera dei realizzatori/registri e sceneggiatori  
Associação dos cineastas regis e sceneggiadores film  
Associazione svizzera regista e sceneggiatura film

TICINO FILM  
COMMISSION

ssfv syndicat suisse film et vidéo  
schweizer syndikat film und vide  
sindicato svizzero film e video  
swiss union film and video

Fondation culturelle  
pour l'audiovisuel  
en Suisse

G A R P  
GRUPPE  
AUTOR : ZINEN  
REGISSEUR : ZINEN  
PRODUZENT : ZINEN  
GRUPPE  
AUTEURS - TRICES  
REALISATEURS - TRICES  
PRODUCTEURS - TRICES

SFP  
Swiss Film Producers' Association



---

**GUIDE NATIONAL  
POUR LE TOURNAGE  
DES SCÈNES INTIMES:**

**RECOMMANDATIONS  
SPÉCIFIQUES POUR  
LES DÉPARTMENTS**

# TABLES DES MATIÈRES

## Introduction

## Objectifs

## Recommandations spécifiques par département

1. Production
2. Casting
3. Agent.es et représentant.es artistiques
4. Interprètes
5. Réalisation
6. Image
7. Son
8. Assistant.es à la réalisation
9. Costume
10. Maquillage
11. Coordination d'intimité

## Figurant.es et des doublures

## Travail avec des personnes mineures

## Crédits

# INTRODUCTION

Ce document propose une liste de recommandations pour le tournage des scènes intimes, regroupées par département. Il est un complément au Guide National Suisse pour le Tournage des Scènes Intimes et y fait référence en de nombreux endroits.

Il est le fruit d'un travail collectif, initié et réalisé par des personnes issues d'horizons divers et représentatives des métiers de l'industrie du cinéma et des régions de Suisse. Il a été rédigé par des coordinatrices d'intimité et des réalisatrices suisses.

# OBJECTIFS

- Offrir aux équipes artistiques et techniques des outils concrets sur lesquels s'appuyer
- Proposer une démarche pragmatique et efficiente
- Promouvoir une communication continue, claire et bienveillante intra- et inter-département
- Servir de référence pour ces échanges.

# RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES PAR DÉPARTEMENT

---

## 1. Production

**D**e manière générale, la production est responsable de la sécurité<sup>1</sup> des équipes sur le lieu de travail. Il est donc important qu'elle connaisse les recommandations évoquées dans le Guide National Suisse pour le Tournage des Scènes Intimes (ci-après «Le Guide»). Il est également utile qu'elle connaisse les besoins de chaque département (Section «2.Casting» et suivantes). Voici des points les plus importants à connaître pour la production :

- La production est responsable de veiller à ce que les interprètes aient un contrat en bonne et due forme. Ce contrat doit inclure les éléments suivants :

- La présence de scènes intimes dans lesquelles le rôle est impliqué
  - La présence ou non d'un.e coordinateur.ice d'intimité
  - Une description du dispositif prévu pour la préparation et l'encadrement du tournage des scènes intimes.
- Il est nécessaire d'informer les agent.es de la présence, de l'ajout ou de la modification des scènes intimes dans le scénario, du casting à la fin du tournage
  - Il est important d'informer l'équipe technique de la nature des scènes intimes contenues dans le scénario, avant son engagement, en particulier si elles impliquent des violences sexuelles
  - Si le projet contient des scènes intimes, il est fortement recommandé à la production d'engager un.e coordinateur.ice d'intimité. Il lui incombe de s'assurer que cette personne possède la formation et les compétences adéquates, telles que décrites dans le Guide. En cas de doute sur la nature intime des scènes, il est recommandé de faire également appel à un.e coordinateur.ice d'intimité pour le dépouillement du scénario
  - Concernant le protocole de plateau fermé<sup>2</sup>, il est de la

<sup>1</sup> Pour la Romandie, voir à cette fin le «Dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité» disponible auprès de Cinéforum

<sup>2</sup> Voir Guide, section «3. Tournage»

responsabilité de la production de l'annoncer à l'équipe. C'est le/la 1er/ère assistant.e réalisation qui s'occupe de sa mise en œuvre

- La production a la responsabilité de veiller à ce que le casting se déroule dans des conditions optimales telles que décrites dans le Guide
- Il incombe également à la production de prévoir les ressources nécessaires au bon déroulement du tournage des scènes intimes (sous-vêtements techniques, robes de chambre, confort des acteurs, température du lieu, infrastructures pour l'hygiène corporelle, etc.). À cette fin, il peut s'avérer utile, lors de l'établissement du budget, de consulter un.e coordinateur.ice d'intimité
- La production doit s'assurer que le consentement des interprètes a été recueilli dans des conditions optimales, pour chaque scène, sans pression et qu'il fait l'objet d'un suivi tout au long du processus. En cas de modification du consentement celle-ci doit lui être clairement annoncé et faire l'objet d'une discussion entre la coordination d'intimité, la réalisation et elle-même quant aux adaptations que cela implique
- Lorsque le scénario implique des scènes intimes, il est recommandé de prendre en compte les sensibilités et les besoins spécifiques des interprètes. Pour garantir un environnement de travail respectueux et inclusif, il est conseillé de favoriser une diversité au sein des équipes.

---

## 2. Casting

- Il est important que les directeur.ices de casting connaissent les recommandations relatives aux scènes intimes applicables aux castings telles que décrites dans le Guide<sup>3</sup>. De même ils/elles doivent avoir connaissance des protocoles de lutte contre le harcèlement<sup>4</sup>
- Il est recommandé de garder à l'esprit que, lors des castings, des dynamiques de pouvoir peuvent être présentes. Cela influence la capacité des candidat.es à donner un consentement libre et éclairé aux demandes que l'on pourrait leur faire dans ce contexte
- Si le scénario n'est pas terminé au moment du casting il est fortement conseillé de demander à la production si les rôles en question impliquent des scènes intimes. Cela permet d'en informer par avance les interprètes auditionnant pour ces rôles.

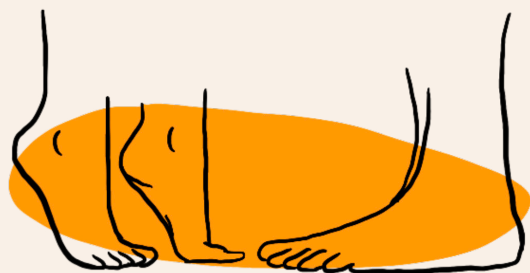
<sup>3</sup> Voir Guide, section «2.1 Castings»

<sup>4</sup> Pour la Romandie, voir à cette fin le «Dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité» disponible auprès de Cinéforum

---

### 3. Agent.es et représentant.es artistiques

- Il est essentiel que les agent.es participent à toutes les discussions. Ils/Elles doivent être informé.es du mode de tournage des scènes et de leur contenu afin de protéger leurs client.es. Les discussions avec les agent.es doivent être continues, surtout si le scénario est encore en développement, comme c'est souvent le cas pour les séries de longue durée
- Il est conseillé d'évaluer les scènes intimes avec son/sa client.e et de convenir avec la production des conditions de travail adéquates.



---

### 4. Interprètes

- Les interprètes doivent prendre connaissance de la nature des scènes intimes et pouvoir poser toutes les questions qu'ils/elles souhaitent au/à la coordinateur.ice d'intimité ou, à défaut, à l'équipe de production ou au/à la réalisateur.ice. Ces entretiens doivent porter sur :
  - La présence ou non d'un.e coordinateur.ice d'intimité
  - La vision créative et le contexte narratif de ces scènes avec une description des plans ou un storyboard (angles de caméra, cadrage, etc.)
  - Le type de contact physique et l'impact émotionnel souhaité pour la scène
  - Le degré de nudité souhaité, ainsi que les costumes, les sous-vêtements techniques d'intimité et les barrières utilisés pendant le tournage des scènes
  - Les précautions à prendre pour que les scènes intimes se déroulent dans les meilleures conditions
  - Le déroulement des répétitions<sup>5</sup>
  - Toute autre question ou préoccupation.
- Si le scénario est incomplet et qu'aucune information n'est fournie concernant les scènes intimes au moment de l'acceptation du rôle, il est important que l'interprète ait un entretien avec un.e coordinateur.ice d'intimité pour

<sup>5</sup> Voir Guide, section «2.4 Répétitions»

chaque scène intime ajoutée ou modifiée. Cet entretien est suivi d'une transmission par écrit à la production des limites et du consentement posés<sup>6</sup>

- Les scènes intimes peuvent parfois être inconfortables à jouer. Il importe donc d'être au clair avec ses limites personnelles. Il est conseillé d'être honnête et de communiquer clairement ces limites et le consentement à la production, idéalement au travers d'un.e coordinateur.ice d'intimité
- Il convient de rappeler que la validité du consentement<sup>7</sup> donné par un.e interprète, dépend des facteurs suivants: il doit avoir été donné librement (aucune pression ne peut être faite à un.e interprète pour fixer ses limites ou accepter des demandes contre son gré), de manière éclairée, être spécifique (pour chaque scène), être donné avec conviction et être modifiable ou réversible en tout temps. La modification du consentement doit être clairement annoncée à la production et faire l'objet d'une discussion entre la coordination d'intimité, la réalisation et la production quant aux adaptations qu'elle implique
- Aucune modification du consentement convenu (dans le

sens d'une augmentation du degré de nudité ou de l'action) ne pourra se faire au moment du tournage, et ce, même si l'interprète en fait la demande

- En cas d'impératif lors du tournage d'une scène intime, l'interprète peut interrompre l'action afin de préserver son intégrité physique, émotionnelle ou psychologique si cette dernière est menacée
- Si les interprètes souhaitent modifier la chorégraphie convenue, cela doit faire l'objet d'une discussion entre toutes les personnes impliquées
- Les interprètes devront porter les sous-vêtements techniques d'intimité convenus. Ces éléments visent non seulement à amener du confort pour les interprètes, mais également à leurs partenaires de jeu et à l'équipe technique
- Il est de la responsabilité des interprètes de prendre soin leur hygiène personnelle lorsqu'ils/elles participent à une scène intime. Ils/elles demanderont à la production les moyens nécessaires dans ce but (toilettes, point d'eau, douches, etc.).

<sup>6</sup> Voir Guide, section «2.2 Engagement des interprètes»

<sup>7</sup> Voir Guide, section «1.2 Consentement»

---

## 5. Réalisation

Les réalisateur.ices jouent un rôle essentiel dans toute production ; il est donc utile qu'ils/elles comprennent parfaitement les besoins et aspects inhérents aux scènes intimes, tels que décrits dans le Guide.

- Si les réalisateur.ices écrivent ou coécrivent le scénario, il est conseillé de décrire les scènes intimes avec le plus de détails possible (c'est-à-dire aller au-delà de «ils font l'amour»). Il peut aussi être judicieux de créer un storyboard
- Ils/elles doivent s'assurer que les interprètes sont conscients de la nature des scènes intimes du rôle dès la phase de casting ou, du moins, avant leur engagement
- Les scènes intimes doivent être discutées et planifiées avec les interprètes et les chef.fes de département suffisamment en amont du tournage. Les limites des interprètes doivent être respectées en tout temps, de la planification au tournage
- Il est conseillé aux réalisateur.ices de partager ouvertement les détails et la planification des scènes intimes avec les interprètes. Si certaines limites affectent les plans initiaux, les réalisateur.ice doivent trouver un moyen de

réaliser leur vision artistique sans outrepasser les limites du consentement donné par les interprètes. L'aide d'un.e coordinateur.ice d'intimité est très utile dans ces situations, tant pour faciliter le dialogue que dans la recherche de solutions alternatives permettant d'exprimer la vision de la réalisation

- Lors d'un entretien avec un.e interprète sur ses limites pour une scène intime, il importe de garder à l'esprit les dynamiques de pouvoir en jeu. Un consentement n'est valable que s'il est donné de manière considérée (Considéré, Réversible, Informé, Spécifique et Participatif) . Les coordinateur.ices d'intimité sont de précieuses ressources pour le recueil du consentement des interprètes
- S'il n'est pas possible d'éviter une modification de la scène dans le sens d'une augmentation du niveau de nudité, ou d'un changement de la chorégraphie convenue, il faut en parler avec les interprètes. Ces modifications doivent être communiquées le plus tôt possible afin qu'ils/elles puissent se préparer. 48 heures sont recommandées
- Lorsque des instructions doivent être données concernant la position ou le mouvement des interprètes nus ou semi-nus, elles seront données verbalement ou par le biais d'un.e coordinateur.ice d'intimité. Le contact physique doit être évité.

---

## 6. Image

- Le/la chef.fe opérateur.ice est souvent physiquement très proche des interprètes. Il est donc particulièrement important de maintenir une attitude discrète afin que ces derniers se sentent à l'aise et concentrés dans ces moments d'exposition intime
- En cas de doute sur les limites convenues avec les interprètes ou les sous-vêtements techniques et les barrières utilisés, il est conseillé de consulter le/la coordinateur.ice d'intimité afin de s'assurer que les images captées sont conformes et pourront bien être utilisées
- Entre les prises ou lors des arrêts techniques, la caméra doit être positionnée afin que les corps des interprètes soient hors champ.

---

## 7. Son

- Il est utile de vérifier à l'avance avec le/la coordinateur.ice d'intimité quel est le meilleur équipement pour le tournage de la scène (micros-cravate ou perche)
- Veiller à expliquer à l'interprète les étapes de la pose du micro avant d'exécuter les gestes
- Pendant les prises d'une scène intime, veiller à ce que le moniteur de l'ingénieur son soit positionné de manière qu'il ne soit pas visible pour des tiers
- Les retours son des scènes intimes doivent être limitées aux personnes présentes sur le plateau fermé<sup>9</sup>. Les prises doivent être indiquées comme matériel sensible<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Voir Guide, section «3. Tournage»

<sup>10</sup> Voir Guide, section «4. Postproduction»

---

## 8. Assistant.es à la réalisation

- Il est de la responsabilité de l'équipe de réalisation de mettre en oeuvre le protocole de plateau fermé communiqué par la production
- Lors du tournage d'une scène intime, les interprètes peuvent couper l'action en cas de nécessité ou si leur sécurité est menacée. Les assistant.es à la réalisation et le/la réalisateur.ice peuvent également s'appuyer sur le/la coordinateur.ice d'intimité afin d'évaluer la situation. Il est important de respecter la confidentialité quant à la raison de la coupure (gestes ou paroles inappropriés, inconfort ou douleurs, problèmes avec les sous-vêtements techniques, barrières, etc.). Il est conseillé de donner un temps adéquat pour la résolution du problème
- Il est recommandé d'utiliser un langage professionnel, clair, désésexualisé et non ambigu pendant le tournage de ces scènes
- Il est important que l'équipe de réalisation garde à l'esprit qu'il est généralement préférable de tourner les scènes intimes tôt dans la journée, lorsque les interprètes sont propres et frais. Si l'organisation ne le permet pas, il est



alors recommandé de prévoir du temps et tout le matériel nécessaire pour qu'ils/elles puissent prendre soin de leur hygiène avant de travailler en contact physique étroit avec leurs partenaires

- **Figurants et doublure<sup>11</sup>**: Il est de la responsabilité de l'équipe de réalisation de s'assurer que les figurant.es et les doublures jouant dans une scène intime aient reçu les informations à l'avance. Ces informations doivent être détaillées et spécifiques. Ce qui leur est demandé doit être décrit de manière claire et contextualisée. L'assistant.e à la réalisation doit aussi s'assurer qu'ils aient eu l'opportunité d'exprimer leur consentement avant le tournage
- Lorsque des instructions doivent être données concernant la position ou le mouvement des interprètes nus ou semi-nus, elles seront données verbalement ou par le biais d'un.e coordinateur.ice d'intimité. Le contact physique doit être évité.

<sup>11</sup> Voir Guide, section «Figurant.es et les Doublures»

---

## 9. Costume

- Lors de scènes intimes, les interprètes peuvent être amenés à porter des vêtements spéciaux afin de cacher les parties intimes de leur corps. Ils sont appelés «sous-vêtements techniques» Il convient de voir avec le/la coordinateur.ice d'intimité, le cas échéant, lesquels sont les plus adaptés pour la scène
- Il est recommandé de prévoir des vêtements confortables et discrets afin de cacher la nudité hors champ
- Il est également nécessaire de prévoir des robes de chambre, peignoirs et pantoufles afin de couvrir les interprètes entre les prises lorsqu'ils sont nus
- Concernant les sous-vêtements techniques, les robes de chambre et les costumes liés à la scène intime, un échange doit avoir lieu avec le/la coordinateur.ice d'intimité. Cet échange portera sur le degré de nudité consenti par des interprètes et les éléments à prévoir pour le respect de ce consentement. Il est recommandé et de se mettre d'accord avec la production afin de décider quelle sera la personne responsable de ces achats
- Il est conseillé de passer en revue les sous-vêtements techniques et les costumes qui seront utilisés sur ces scènes avec les interprètes, de préférence lors des essayages, ou à défaut, avant le tournage de la scène
- Les sous-vêtements techniques sont préparés par le/la coordinateur.ice d'intimité ou le département costume
- Les interprètes mettent eux-mêmes leurs sous-vêtements techniques. En cas de besoin, le/la coordinateur.ice d'intimité peut les assister
- Il est nécessaire de déterminer qui couvrira les interprètes entre les prises (équipe d'habillage, coordinateur.ice d'intimité, équipe de réalisation, etc.). Cela devra être fait pour chaque scène et faire l'objet d'une décision collective entre les interprètes, le/la réalisateur.ice, le département costume et le/la coordinateur.ice d'intimité
- Il ne peut en aucun cas être demandé aux habilleur.euses de poser les sous-vêtements techniques.

---

## 10. Maquillage

- Si des scènes intimes impliquent de la nudité, il sera important d'interroger les interprètes sur leurs tatouages, cicatrices et piercings corporels et de discuter avec le/la réalisateur.ice de la nécessité de les couvrir. À noter que dans certains pays, les tatouages sont considérés comme œuvres d'art et soumis au droit d'auteur
- En cas d'utilisation de prothèses pour les parties intimes, les interprètes qui les porteront devront être associé.es aux discussions et décisions concernant leur utilisation
- Si le maquillage ou toute autre intervention est nécessaire sur le corps nu des artistes ou dans des zones intimes, il est conseillé de le faire en tout temps dans un lieu discret. Selon le besoin une tierce personne pourra être présente, si l'interprète et/ou le/la maquilleur.euse en font la demande. Il est également nécessaire de s'assurer, en amont, que ce processus respecte les limites du consentement de l'interprète. Lors de ces interventions, la nudité sera limitée au strict nécessaire et il sera proposé aux interprètes des sous-vêtements techniques d'intimité et des robes de chambre.

---

## 11. Coordination d'intimité

- Il est de la responsabilité du/de la coordinateur.ice d'intimité de protéger le consentement et les limites des interprètes lors des répétitions et du tournage de scènes intimes. Il/elle doit veiller à leur santé physique, émotionnelle et psychologique dans le cadre de ces scènes
- Il est de la responsabilité du/de la coordinateur.ice d'intimité de procéder au dépouillement du scénario, d'évaluer la nature intime des scènes, les risques éventuels (physique, émotionnel, psychologique) et de signaler ces derniers à la production
- Le/la coordinateur.ice d'intimité a la responsabilité de communiquer à la production les éléments utiles à la création d'un protocole de plateau fermé. Il/elle doit également veiller à ce que des protocoles de plateau fermé soient communiqués à l'équipe et mis en œuvre lors du tournage de ces scènes
- Il est de la responsabilité du/de la coordinateur.ice d'intimité de recueillir le consentement des interprètes pour chaque scène intime et de le communiquer à la production par écrit, d'une manière qui protège leur vie privée et la confidentialité des échanges à tout moment
- La production doit offrir au/à la coordinateur.ice d'intimité la possibilité de s'entretenir avec le/la réalisateur.ice ainsi que les

interprètes et tous les départements utiles à la préparation des scènes intimes dans la phase de préproduction

- Ils/elles seront chargé.es de veiller à ce qu'il n'y ait aucun contact génital direct entre les interprètes et de s'organiser avec le département costume pour l'achat et l'utilisation des sous-vêtements techniques d'intimité adaptés
- Le/la coordinateur.ice d'intimité est présent.e sur le tournage et les répétitions des scènes intimes et devra avoir accès à des retours audios et à un moniteur au plateau
- Ils/elles n'utiliseront jamais leur fonction pour exercer une pression sur les interprètes à propos de quelque aspect d'une scène intime
- Le/la coordinateur.ice d'intimité constitue une ressource artistique pour la réalisation, notamment sur les mouvements spécialisés et les chorégraphies. Il/elle peut, renforcer la crédibilité de la scène au service de la vision artistique de la réalisation
- Il/elle reste disponible après le tournage pour accompagner les interprètes, ainsi que les productions, répondant à leurs questions ou préoccupations et assure un suivi.

## FIGURANTE.ES ET DOUBLURES

- Doublures lumière : Il ne peut en aucun cas être demandé aux doublures lumière de jouer les scènes intimes en détail. Elles peuvent refuser d'exécuter toute action qui les met mal à l'aise et doivent rester habillées en permanence
- Les figurants figurants et les doublures peuvent être appelé.es à participer à des scènes impliquant de la nudité, du sexe simulé ou des violences sexuelles. Dans ce cas, les personnes retenues pour le casting et/ou leurs agent.es doivent recevoir toutes les informations détaillées du contenu des scènes au moins 48 heures avant l'engagement
- Si les figurants ou les doublures doivent apparaître nu.es, simuler une activité sexuelle ou des violences sexuelles dans le cadre d'une scène, ils/elles seront considéré.es comme des interprètes au sens du présent guide.

# TRAVAIL AVEC LES PERSONNES MINEURES

L'intimité des enfants et des adolescents est un domaine à part, plus large et plus complexe que l'intimité entre adultes. Ce sujet devrait faire l'objet d'un guide spécifique. Il est donc important de soulever ici ces points d'attention :

- Chaque production doit être informée au préalable de la législation fédérale et cantonale en vigueur concernant l'emploi des mineurs<sup>12</sup>
- Pour les tournages avec des personnes mineures, nous recommandons de faire réaliser une analyse des risques par un.e coordinateur.ice d'intimité, afin de garantir une réduction des risques lors des scènes intimes
- Toute scène intime impliquant des personnes mineures requiert l'engagement d'un.e coordinateur.ice d'intimité

<sup>12</sup> Voir à ce sujet la documentation du SSFV «Enfants et jeunes sur le plateau»

- Pour tout projet mettant en scène des personnes mineures, dont l'intrigue implique une intimité sexuelle explicite ou des violences sexuelles de toute nature, il est impératif d'envisager des choix narratifs qui évitent leur présence au plateau : ellipses narratives, ressources sonores et utilisation de la caméra comme point de vue de la personne mineure. D'autres solutions peuvent consister à faire appel à des doublures adultes
- Les tuteurs légaux doivent être impliqués dans toutes les discussions (dès le casting) sur les actions et les représentations intimes dont il sera question, afin de prendre une décision éclairée.



# CRÉDITS

## Nathalie Egea : Création, écriture et traduction du guide

Coordinatrice d'intimité certifiée suisse et internationale (CINTIMA, Los Angeles, formation reconnue SAG-AFTRA), créatrice costume pour le théâtre et le cinéma et co-présidente de Costumières & Cie

## Katalin Gödrös : Création, relecture et édition du guide

Réalisatrice et professeure de réalisation (à l'ifs Cologne). Après des études à l'Académie du cinéma de Budapest, elle fait ses débuts avec « Mutants » à la Berlinale 2002. « Songs of Love and Hate » est présenté en compétition internationale à Locarno. Depuis, elle a réalisé plusieurs téléfilms et séries. « Jakobs Ross » est son dernier long métrage suisse.

## Jasmin Gordon : Création, relecture et édition du guide

Réalisatrice d'origine suisse et américaine. Avant d'intégrer le Master de film documentaire de l'Université de Stanford, elle a étudié la littérature et la photographie aux États-Unis et en France. « Les Courageux », son premier long métrage de fiction, a connu sa première mondiale au Toronto International Film Festival (TIFF) en 2024. Membre du comité de l'ARF/FDS, de Bern für den Film et de l'antenne romande de l'ARF/FDS

## Kaija Ledergerber : Ecriture du guide

Coordinatrice d'intimité suisse certifiée (Culture Change Hub, Berlin) et comédienne, elle est également conférencière (VPS), metteuse en scène pour le théâtre et réalisatrice de film.

## Oriana Schrage : Ecriture du guide

Coordinatrice d'intimité suisse certifiée (Culture Change Hub, Berlin) et comédienne, elle a terminé sa formation à la ZHdK en 2005. Elle travaille comme actrice de cinéma depuis 1996. Elle est membre de la troupe de théâtre Fallalpha et cofondatrice de l'association FemaleAct. Elle intervient régulièrement en tant que narratrice pour la SRF et enregistre des livres audios pour la bibliothèque pour aveugles.

## Nous remercions toutes les personnes ayant contribué au projet

Julien Bouissoux, Rachel Braunschweig, Arnaud Buchs, Valentin Cuendet, Yan Decoppet, Benjamin Dol, Nathalia Ducrey, Florian Engelhardt, Camille Figureo, Ayelen Gabin, , Mariangela Galvao Tresch, Joel Glatz, Ophélie Kolb, Jürg Lempen, Claire Letoret, Nabil Rafi, Lola Rossier, Sonia Rossier, Valentina Shasivari, Christian Wehrli, Flavia Zanon

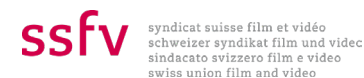
## Et aussi :

Asociación Española de Profesionales de la Coordinación de Intimidad, Cineforum, Costumières & Cie, Solothurner Filmtage

## Design et illustrations :

Emma Thöni

## Ce projet a bénéficié du soutien de :



Ce document est destiné à être réévalué et mis à jour tous les deux ans afin d'intégrer les changements liés à l'évolution des concepts et des pratiques. Nous souhaitons ainsi que ce guide continue à répondre aux exigences internationales et nationales les plus élevées. Nous souhaitons qu'il reflète et accompagne l'évolution de l'industrie cinématographique et de la coordination d'intimité.

©2026, Tous droits réservés